2007-05448/

FRSQ - Actualités

BULLETIN D'INFORMATION 19 JANVIER 1999

UN NOUVEAU MINISTÈRE POUR LA RECHERCHE

CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le 15 décembre dernier, le premier ministre du Québec annonçait la constitution du nouveau conseil des ministres, et du même coup la création d'un nouveau ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, sous la responsabilité de monsieur **Jean Rochon**. Il précise que le nouveau ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie sera:

> «chargé de définir rapidement une nouvelle politique québécoise de la recherche scientifique en consultation avec les milieux universitaires et économiques. Cette politique favorisera les synergies entre les aides gouvernementales existantes et à venir, la recherche et le développement en entreprise, la recherche scientifique et technique dans les institutions supérieures d'éducation. Pour y arriver, le nouveau ministre présidera un comité formé de ses collègues de l'industrie et du commerce, de l'éducation et de la santé. Y siégera aussi le nouveau ministre délégué à l'autoroute de l'information et aux services gouvernementaux, David Cliche».

De ce fait, les organismes gouvernementaux voués au financement et au développement de la recherche, de la science et de la technologie, relèvent dorénavant de ce nouveau ministère. C'est le cas notamment du **FRSQ**, du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (**FCAR**), du Conseil québécois de recherche sociale (**CQRS**), du Conseil d'évaluation des technologies de la santé du Québec (**CÉTS**), et du Conseil de la science et de la technologie (**CST**). Le rassemblement des divers organismes gouvernementaux voués à la recherche, à la science et à la technologie sous l'égide d'un même ministère témoigne de la volonté politique du gouvernement du Québec de faire croître et de mettre en valeur la recherche et l'innovation dans le contexte mondial d'une économie fondée sur le savoir.

Le FRSQ relèvera donc désormais directement du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie mais il continuera d'entretenir des rapports privilégiés avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau d'établissement.

Soulignons que le prochain éditorial de la revue **Recherche en santé**, disponible fin février, sera entièrement consacré à ce sujet.

CHERCHEURS-BOURSIERS

JUNIORS 2 : MODIFICATIONS

Lors de sa réunion du 14 décembre dernier, le conseil d'administration du FRSQ a adopté deux amendements à son programme de chercheurs-boursiers. Les chercheurs-boursiers juniors 2 qui en feront la demande pourront bénéficier d'une **année sabbatique avec bourse**, un privilège jusqu'ici réservé aux chercheurs-boursiers seniors. Cette mesure entre en vigueur dès maintenant.

Quant aux chercheurs-boursiers juniors 2 qui s'établissent au Québec pour la première fois et qui proviennent d'une autre province ou d'un autre pays, ils pourront de manière exceptionnelle se prévaloir d'une **subvention d'établissement de jeune chercheur**, normalement réservée aux juniors 1. Une demande en ce sens devra être soumise au FRSQ et chaque cas sera jugé au mérite puisqu'il s'agit de situations exceptionnelles. Cette mesure s'applique à compter de 1998-1999, c'est-à-dire aux candidats juniors 2 qui ont obtenu une première bourse en 1998-1999. Ces modifications au programme de chercheurs-boursiers seront disponibles sur ce site au courant du mois de janvier.

CENTRES DE RECHERCHE

BUDGET DE DÉVELOPPEMENT : MODIFICATION

À l'occasion de sa dernière réunion, le 14 décembre 1998, le conseil d'administration du FRSQ a approuvé une modification à son programme de soutien aux centres de recherche. Pour les centres qui disposent d'un budget de développement, les règles d'utilisation sont assouplies : ce budget pourra désormais être utilisé pour rémunérer non seulement les chercheurs-boursiers accrédités par le FRSQ mais aussi les **jeunes chercheurs** qui ne se sont pas encore présentés au concours de chercheurs-boursiers, de même que les **chercheurs seniors** récemment recrutés qui ne seraient plus admissibles au programme de chercheur-boursier. Dans ces deux cas, les chercheurs pourront être soutenus par le budget de développement de leur centre pour une **période maximale de deux ans**.

Le bulletin FRSQ-Actualités est publié régulièrement par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) à l'intention des représentants de la communauté scientifique et des partenaires.

Toute correspondance peut être adressée à FRSQ-Actualités, Fonds de la recherche en santé du Québec, 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1950, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 873-2114 Télécopieur: (514) 873-8768
Courrier électronique: Communications@frsq.gouv.qc.ca
http://www.frsq.gouv.qc.ca